sée. Leroy lui offre l'insigne des 3 huit qu'elle accepte gaiement en assurant qu'elle s'occupe de socialisme

La duchesse serre la main de tous les compagnons de Leroy, qui rentrent chez Lisbonne pour recommencer demain.

Arton jugé par contumace

Paris, 23 mai. — Ce matin, à l'ouverture de l'audience de la Cour d'assises, Arton a été condamné, par contumace, à vingt ans de travaux forcés pour détournements au préjudice de la Société de la dynamite, et à des dommages-intérêts qui restent à fixer par état.

En outre, et dans une seconde affaire, la Cour l'a condamné à la dégradation civique pendant cinq ans et à 400,000 fr. d'amende pour avoir corrompu M. Séno Leroy, ancien député, par dons et promesses.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

LE COLONEL DALLY RAMENÉ. — Paris, 23 mai. — Le colonel Dally, dont nous avons annoncé la disparition, vient d'être ramené par deux amis. On croit à un accès d'affection cérébrale. Il était parti pour Londres, où il tomba gravement malade. On espère que, grâce à un robuste constitution, il pourra vaincre l'état de faiblesse physique et morale dont il est atteint.

LA BELGIQUE

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES MINEURS

EXPULSION de MM. Basly et Lamendin

Séance de mardi matin

Bruxelles, 23 mai. — Les présidents de mardi sont MM. John Wilson et Callewaert. La présidence anglo-belge porte d'abord à la connaissance des *congressistes que deux délégués français*, les compagnons Basly et Lamendin, ont été expulsés ce matin à la Sûreté publique. Ils ont promis d'instruire leurs camarades de ce qui se serait pas à un cours de leur visite au département de la justice.

Voici d'ailleurs le texte de la lettre de MM. Basly et Lamendin :

Mon ami Lamendin et moi nous sommes appelés ce matin à 10 heures, à la sûreté générale pour recevoir une communication de M. le recteur général, ne vous étonnez donc pas de notre absence. Dès que nous aurons connu ce que nous vous transmettrons, s'il y a lieu, les résultats de cette entrevue.

Signé : BASLY.

La discussion reprend. Pour ou contre les huit heures gouvernementales.

La journée de huit heures

Le citoyen Harvy démontre que la question des huit heures a fait des pas de géant depuis qu'elle a été acceptée par la presque universalité des ouvriers, c'est-à-dire il y a quatre ans. Alors les bourgeois en ont pour rien. Cette idée a semblé baroque, extraordinaire, insensée aux classes qui nous opprimaient. Aujourd'hui tous les *esprits* bourgeois ne revendications avec moins de défiance et moins d'insouciance spirituelle Des hommes d'Etat considérables, comme M. Gladstone, ont même inscrit les huit heures dans leur programme.

Enfin, tout le discours du « compagnon » anglais tend à rendre courage à tous les congressistes, si toutefois ils ont douté de l'aboutissement des débats.

Après ces paroles réconfortantes, le délégué allemand Schroeder nous replonge dans les idées noires. « Cinger et moi, dit d'abord cet orateur des frères réalités, nous n'ignorons pas que la question des huit heures a fait de grands progrès; nous n'ignorons pas aussi combien les Anglais ont compté à la propagande et à la victoire des idées socialistes: mais que l'on nous pardonne *à tous deux* de demander aux congressistes d'avancer rapidement. Car la situation des mineurs allemands est presque aussi épouvantable que celle de leurs frères autrichiens. »

M. Schroeder rappelle ensuite quelques incidents de la récente grève du district de la Sahr. Trois rédacteurs en chef de journaux socialistes furent arrêtés, et les exploits de la police et de la gendarmerie ne connurent pas de bornes. L'orateur lui-même a été emprisonné; et pour d'autres faits se rattachant aussi à la propagande socialiste, il a été condamné trois récemment à trois mois de prison *M. Schroeder* a encore dans son portefeuille le papier qui lui signifie cette condamnation.

Continuant à parler des événements des dernières grèves allemandes, le *délégué* rappelle que les patrons s'étaient syndiqués entre eux et étaient parvenus à faire hausser les prix de vente de la houille en Allemagne avant été obligée d'acheter du charbon anglais. « Voilà le patriotisme des patronat. Et après cela, on viendra encore nous chanter avec les vieilles rengaines bourgeoises de patriotisme!

Conclusion : « Il faut donc que tous les *délégués mineurs de l'Europe sachent s'unir sur la* question des heures. »

Un mot pour l'interprète franco-allemand, M. Grosse; un vrai type de teuton, un petit homme très chevelu, plus barbu encore et muni d'une énorme paire de lunettes. Un type échappé des contes des frères Grimm. Charmant homme d'ailleurs, traducteur émérite, qui interprète avec beaucoup de verve et une mimique amusante les discours des délégués austro-allemands.

C'est le tour du campagnon Pedbouf, un Walton de Liége, au tête et un emballé, qui répète le discours prononcé la veille par Callewaert, « Il faut que nous nous unissions tous ! »

Sur cet emportement oratoire, une douche admirative par le délégué anglais M. Gilbreyth, qui pense que tous ces qui travaillent doivent être heureux par leur travail.

Réclamer l'aet on gouvernementale procède d'une politique rétrograde. Tous les gouvernements sont contre nous et ne veulent agir que intérêts ouvriers. Il pense, d'ailleurs, que ces conférence anglais M. Barnsley se félicite trop tôt de succès des huit heures devant la Chambre des communes? Depuis lui, cette loi subira encore de notables modifications en séances de comité. Elle ne sera pas tant que mieux à l'avantage des ouvriers.

Réplique du citoyen Bengnet qui pense, lui, que le chiffre des opposants anglais est de pure phraséologie : « Il faut n'être que théoricien, et peu vu que les gouvernements, pour prétexter que l'intervention des gouvernements dans l'organisation des huit heures porte atteinte à la dignité des ouvriers. Ces gouvernements qui nous refusent leur aide au patronat, doivent aussi leur protection au travail. »

Retour de MM. Basly et Lamendin

Il est près de midi. Les deux délégués ne sont pas de midi. Quand voters-t-on? Et puis, les appelle sont absents? Pourquoi Basly et Lamendin ne sont-ils pas encore revenus de la Sûreté publique? Mais les voilà qui entrent. Et les applaudissements de saluer leur retour.

Déclaration de M. Basly

M. Basly fait part à l'assemblée de l'arrêté d'expulsion qui frappe son ami Lamendin et lui sont l'objet et cette communication provoque dans l'assistance une vive émotion.

Le chef de la Sûreté, — dit M. Basly, nous a reproché le rôle que nous avions joué lors des malheureux événements qui mirent aux prises dans la Pas-de-Calais des ouvriers belges et des ouvriers français. Cependant les *délégués de la Fédération des mineurs belges* ont été les premiers à rendre hommage à la correction de notre conduite. Nous ne comprenons pas la mesure prise contre nous. Le gouvernement belge a cédé aux instances de l'odieux journal clérical qui, se faisant le pourvoyeur de la basse police, appelle depuis deux jours sur nous les rigueurs de la Sûreté.

Nous sommes invités à quitter la Belgique dans les 24 heures.

Cette déclaration de M. Basly, immédiatement traduite par l'interprète Smith, provoque une vive émotion parmi les assistants.

Déclaration de M. Lamendin

M. Lamendin s'est levé ensuite et proteste à son tour contre l'arrêté d'expulsion qui le frappe, ainsi que M. Basly. Il tient à ce propos à déclarer qu'on rejette à tort sur eux la responsabilité des conflits qui ont surgi entre Belges et Français, et qui vous, dit-il, nous appeler la nuit, quand de graves événements s'étaient produits déjà.

On ne retient pas les foules comme on veut; les ouvriers qui se sont livrés aux exactions que l'on blâme ne nous ont pas consultés ; et ils savaient *bien que si ils l'avaient fait*, nous qui vous ne cesse de prêcher la solidarité internationale, nous les eur ons désaudés et désapprouvés.

Le gouvernement belge nous attribue donc, sans raison, une responsabilité que nous n'avons point. Mais nous sommes des législateurs dans notre pays ; nous avons donc le respect de la loi. C'est pourquoi nous nous inclinons devant la décision du gouvernement qui nous expulse de Belgique. Nous formons *en partant, des voeux pour la réussite des travaux du congrès.*

Discours du délégué de Charleroi

M. Callewaert (Charleroi) prend la parole afin de confirmer ce qu'ont dit les deux délégués français au sujet du rôle qu'ils ont joué dans les affaires du Pas-de-Calais. Il a fait partie de la délégation belge qui s'est rendue dans le Pas-de-Calais aux fins d'enquête, et, à ce titre, il peut affirmer que la conduite de MM. Basly et Lamendin, lors des événements en question, a été exempte de tout reproche. Leur expulsion est un acte odieux ; le gouvernement belge n'a pas inquiété des nobles Français venus ici, il y a peu de temps pour conspirer contre la République française; il prend le premier prétexte venu pour expulser deux délégués du Congrès international des mineurs. La véritable but que l'on poursuit, c'est d'entraver les travaux de ce Congrès. Je suis presque honteux que je suis Belge, ajoute l'orateur, quand je pense que pour des raisons imaginaires on expulse ainsi de notre territoire prétendument hospitalier les représentants d'une nation à laquelle la Belgique est en partie redevable de son indépendance.

La séance est suspendue à une heure et quart.

Séance de l'après-midi

Le Congrès à Valenciennes

La séance est très orageuse. Une proposition est déposée demandant que le Congrès par solidarité envers les deux délégués transfère ses travaux de cette ville à Valenciennes. On annonce que M. Hector Denis, recteur de l'Université de Bruxelles et un membre du Conseil supérieur du travail, se rendront auprès du ministre de l'intérieur pour lui demander de surseoir à la mesure prise par le chef du cabinet.

Le président propose d'attendre leur retour et de continuer la discussion sur les huit heures.

M. Dufrane, député belge, propose d'expulser du Congrès le rédacteur du journal catholique le *Peuple* qui a demandé les expulsions. Adopté.

Un délégué anglais fait observer que les français ne sont pas expulsés à cause d'incidents relatifs au Congrès et propose de continuer la discussion.

M. Calvignac dit qu'il ne faut pas faire de démarches auprès du gouvernement, mais protester contre ces actes.

M. Corvey, délégué des mineurs de Dunham, tous les ouvriers associés à l'indignation du Congrès, demande qu'on envisage les faits rapidement. Il continue son discours en faisant l'éloge de l'intervention législative pour obtenir la journée de 8 heures.

A ce moment Calvignac proteste parce que le Congrès n'a pas statué sur une proposition émanant de la section française et ayant pour but de rendre le Congrès solidaire de la mesure qui a atteint Basly et Lamendin.

Les délégués français veulent se retirer du congrès et protestent contre la proscription.

M. Abraham, délégué des mineurs de Galles fait observer que ce serait faire le jeu du gouvernement.

M. Lombard, délégué de Charleroi, demande que le congrès continue ses travaux.

M. Farrot, représentant des mineurs de Barnsley, dit qu'en quittant la délégation d'Angleterre sera de retour dans son pays, elle convoquera aussitôt de grands meetings partout, afin de prote-ter contre la conduite du gouvernement belge.

M. Drufrane déclare que les belges sont solidaires des français.

M. Senaeve fait ressortir comment à son tour le gouvernement Français ne prendra pas des arrêtés semblables à ceux pris par le belge.

M. Pledbeuf met en garde la délégation française contre l'étonduc de la résolution qu'elle veut prendre d'abandonner le congrès. Il déclare qu'il n'a pas plus de confiance dans le gouvernement français que dans celui de son pays. Il se dit hostile au transfert du congrès à Valenciennes.

Le congrès invite le délégué Cavrot, représentant des mineurs du centre, qui s'est rendu, accompagné par M. Hector Denis auprès du ministre de la Justice. Celui-ci occupé à discuter son budjet au Sénat a reçu M. Denis à 3 heures 1/2.

Après une courte délibération les délégués français rentrent dans la salle et donnent connaissance de la motion suivante :

« La délégation française propose au *congrès de s'ajourner jusqu'à ce que le* réponse du ministère de la justice soit connue. Le congrès demande à la délégation belge qu'elle persiste à se retirer et le congrès décidera ce qu'il y a à faire sur la proposition d'un délégué belge de transférer le congrès à Valenciennes.

La discussion est ouverte sur cette proposition.

M. Schrover, tout en étant partisan du transfert à Valenciennes, insiste pour que le congrès remplisse le mandat qui a été donné aux délégués.

Le Congrès s'annonce pour recevoir la communication de la démarche de M. Hector Denis.

Reprise de la séance

A six heures, la séance est reprise et le président donne lecture de la résolution suivante :

Ordre du jour de solidarité

« Les délégations belges, anglaises, allemandes et autrichiennes insistent auprès des délégués français pour que ceux-ci restent au congrès jusqu'à la fin des travaux et cela dans leur intérêt, comme dans celui des travailleurs des différents pays de l'Europe.

Considérant que c'est là le meilleur moyen de déjouer les intrigues du gouvernement belge, qui a cherché par l'expulsion de Basly et de Lamendin à empêcher les travaux importants du congrès des mineurs. »

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Ce congrès déclare en outre revendiquer toute solidarité avec Basly et Lamendin et décide que les délégués accompagneront les expulsés à la gare du midi.

La séance est levée à 6 heures 45.

LA RENAISSANCE DU COUVRE-FEU

Dans l'intérêt de la morale publique, le gouvernement canadien décide de voter une loi aux termes de laquelle une éclatante sonnerie de cloche aura désormais lieu chaque soir à neuf heures dans toutes les villes, villages et hameaux.

Tous les parents et toutes les filles de moins de dix-sept ans qu'on trouvera errants dans les rues ou par les sentiers à cette heure indue (!) sans l'autorisation de leurs parents ou tuteurs seront arrêtés et condamnés à l'amende ou à la prison.

Gare aux adultes de mine un peu jaune !

Ouverture de la halte aux voyageurs DE LIÉVIN

M. le sénateur André Déprez a reçu la lettre suivante du ministre des Travaux Publics :

Paris, 19 mai 1893.

Monsieur le Sénateur,

En réponse à votre lettre du 15 mai courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le 16 du même mois, j'ai notifié à M. le Préfet du Pas-de-Calais la décision approuvant les dispositions techniques du projet présenté par la Compagnie du Nord en vue de l'établissement d'un arrêt, pour trains légers, au P. N. n° 23, situé au territoire de Liévin *sur la ligne des houillères du Pas-de-Calais.*

Agréez, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux publics,
A. VIETTE.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A Roubaix

On avait pensé que les fêtes de la Pentecôte aurait amené la fin de la grève, mais il n'en est rien. Néanmoins la situation n'a nullement chômé.

Le nombre des grévistes était hier de 184 ainsi répartis : Apprêts Motte et Delsenne 50, filature Crouzet-Mathieu 29, Lefebvre rue de l'Espérance, 36, tissage mécanique Dubar Toulemonde, 69.

A Armentières

Pour protester contre le renvoi du visiteur de pièces, M. Auguste Pinte, les ouvriers tisseurs de l'établissement Peut Tremaux et Delplanque, rue de Flandre, ont cessé le travail mardi matin, à dix heures.

Les grévistes, au nombre d'une centaine, sont restés dans la cour du tissage jusqu'à midi.

De son côté, le directeur s'est rendu à Lille où MM. Tremaux et Delplanque ont leur manson de vente, afin de donner aux patrons des renseignements sur cette grève.

Chez MM. Villard, Castelbon et Vial, il n'y a encore rien de changé dans la situation. Les 300 grévistes de cette usine ont voté, mardi après-midi la continuation de la grève et l'expulsion du directeur, M. Terlain.

Une délégation de cinq membres se rendra aujourd'hui à la mairie.

LE TYPHUS A LILLE

L'épidémie continue ses ravages et la période décroissante constatée il y a quelques jours, a repris un mouvement ascentionnel qui s'affirme par une succession ininterrompue de décès.

L'article nécrologique étale d'une façon permanente sa lugubre rubrique dans les journaux locaux. La grande faucheuse continue son oeuvre de mort et la population commence à ressentir une certaine inquiétude en présence de la marche du fléau.

Nous savons que des efforts énergiques sont tentés en ce moment pour arrêter l'épidémie.

Il n'est pas douteux que les mesures hygiéniques auxquelles il a été fait appel, n'arrivent promptement à chasser le typhus qui vient de s'abattre bien lourdement hélas ! sur notre cité.

En attendant, il y a lieu de faire ici une constatation désormais hors de discussions.

C'est que le Palais de Justice est pour l'instant, le foyer de contagion virulent du typhus.

C'est au Palais de Justice que les typhiques dont nous déplorons la mort ont reçu les premières atteintes du mal.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la liste des décédés de ces derniers jours pour en être convaincu.

Dieudonné, avocat attaché au parquet; Devis, rédacteur judiciaire à la *Dépêche*; Baggio, avocat, adjoint au maire; Horber, commissaire de police, tous gens qui par leurs occupations étaient quotidiennement appelés au Palais-Justice.

Le germe de l'infection typhique a été déposé par un prévenu quelconque dans la salle du tribunal correctionnel, le fait est à peu près hors de doute.

Et jamais milieu n'a présenté caractère plus favorable au développement des microbes.

La salle d'audience a été quelquefois l'objet d'un coup de balai superficiel, mais il y a des années que les lavages des murailles et du parquet y sont inconnus.

Il est fâcheux qu'on n'ait songé à prendre des mesures d'hygiène que tardivement.

On ne pouvait pas prévoir le typhus, c'est incontestable, et il n'y a lieu d'accuser personne de la venue du fléau, mais il est temps, grand temps de l'endiguer, et nous venons interrompre la lugubre litanie des victimes de l'épidémie.

En ce moment, le Palais de Justice est l'objet d'un badigeonnage complet. Les désinfectants ont été mis en ligne de compte. On parle de faire brûler pendant vingt-quatre heures de la fleur de soufre dans les grandes salles, après avoir fermé hermétiquement les ouvertures.

Aucun microbe ne résiste à l'action prolongée d'une atmosphère de ce genre.

De pareilles précautions sont utiles et de nature à rassurer les habitués du Palais, mais à côté de ce bâtiment il y a la prison qui présente un caractère suffisamment inquiétant pour nécessiter également de prompts mesures prophylactiques.

Nous ne savons pas trop de quelle façon on pourrait procéder pour faire évacuer complètement en quelques jours, les locaux de la maison d'arrêt, mais il nous semble toutefois qu'aujourd'hui cette évacuation s'impose, au moins à titre provisoire.

Il y a lieu de procéder à une désinfection complète, non-seulement du quartier réservé aux prévenus, mais de celui dans lequel sont parqués les condamnés.

On sait que des procédés hygiéniques d'un caractère très efficace ont été déjà appliqués pour empêcher la propagation du fléau dans la maison d'arrêt.

On avait fini par se rendre maître de l'épidémie et les registres ne mentionnaient plus, depuis quelques temps, aucun cas de typhus.

Mais le terrible mal est revenu apporté du dehors par quelques nouveaux détenus et c'est là ce qui rend préoccupante aujourd'hui des mesures plus complètes que celles prises précédemment.

A l'heure actuelle, toute mesure restrictive serait insuffisante.

Le Palais de Justice est inquiétant ; la prison est suspecte.

Nous nous faisons l'écho des réclamations d'une notable part de la population de ce *quartier en appelant l'attention vig lante des* pouvoirs publics sur une situation exceptionnelle et qui nous paraît décourager les mesures radicales et surtout immédiates.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Mort de M. Baggio

Le malheur que nous redoutions hier n'a pas tardé à se produire. Quelques heures après l'apparition de notre journal, l'agonie de M. Baggio commençait et un peu avant midi il rendait le dernier soupir. La nouvelle de cette mort a eu-d'en ville une véritable stupéfaction, car l'ami fidèle et dévoué que nous venons de perdre jouissait de l'estime de tous, même de ses adversaires.

M. Baggio était né à Carvin (Pas-de-Calais) le 29 septembre 1846; il était donc âgé de 47 ans.

Après avoir passé par le Lycée de Lille, il devint étudiant à la Faculté de Droit de Douai et se fit ensuite inscrire au Barreau de Lille.

Il acquit rapidement la réputation d'un avocat érudit et disert tandis que par la franchise et la loyauté de son caractère il conquérait au palais l'estime de ses confrères de toute opinion.

Républicain sincère, apportant dans la défense de ses idées profondément muries et *inébranlables, une ardeur et une conviction* rares, il ne tarda pas à être choisi par les électeurs pour les représenter au Conseil municipal où il entra en janvier 1878. Il fut réélu à chacun des renouvellements de notre assemblée communale et en 1888 fut nommé adjoint au maire de Lille.

Spécialement chargé de l'enseignement et du théâtre il remplit ses fonctions avec une réelle compétence et un zèle infatigable.

A maintes reprises le parti républicain dans les rangs duquel M. Baggio avait occupé une place prépondérante lui offrit la candidature à des mandats plus élevés que celui de conseiller municipal, mais ces offres furent toujours déclinées par lui. On se plaisait généralement à voir en cet homme de valeur une de nos réserves les plus précieuses. La mort nous l'enlève dans toute la force de l'âge et dans la maturité du talent. *Le Progrès du Nord* dont il était depuis plus-eurs années le conseil et le défenseur dans tous les procès que nous avons à soutenir, se perte sera douloureusement ressentie.

C'est avec une poignante émotion que nous adressons notre suprême adieu à l'ami sûr, au compagnon fidèle de nos luttes, au défenseur intrépide de nos idées.

M. Baggio laisse partestament 50000 francs pour le Lycée d'apprentissage ; 20000 francs pour le Bureau de bienfaisance et 2000 francs pour le *Denier des Ecoles Laïques*.

Sa famille malgré ses sentiments religieux a fait indiquer avant la volonté écrite et souvent formulée verbalement par le défunt d'être enterrée civilement.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui mercredi à 10 heures. On se réunira à la maison mortuaire rue Ste-Catherine pour se rendre directement au cimetière de l'Est.

Les funérailles de M. Devis.

— Hier mardi ont eu lieu, à dix heures les funérailles de M. Jules Devis.

La levée du corps a été faite par le curé et par le vicaire chargé de la paroisse de St-Martin d'Esquermes.

Sur le cercueil on remarquait notamment une immense croix en violettes, une magnifique couronne de fleurs naturelles, offerte par M. Charles Dumont, maître jardinier, une couronne en fleurs naturelles déposée par le personnel, stationnaire.

Le deuil était conduit par M. Devis père, accompagné de M. le chanoine Vallin, par le frère et les oncles du défunt.

A la cimetière, M. Langlet, rédacteur en chef de la *Dépêche* a prononcé un discours ému.

Bien que M. Devis n'ait exercé qu'accidentellement les fonct ons de rédacteur judiciaire ce n'en est pas moins une victime du devoir professionnel dont nous saluons le cercueil avec émotion.

Encore un décès

Le typhus a fait une seconde victime dans la journée d'hier. Le sieur Emile Cagnon, 32 ans, journalier, rue Monge, 20, est mort à 8 heures du matin.

Nouveaux malades

Nous avons à enreg strer plusieurs malades nouveaux, ce sont :

Louis Bilen, 45 ans, horloger, rue des Robiets, 29, entré à l'hopital à 11 heures du matin.

Joachim Beaurin, 14 ans, rue Wicar, 4, entré à huit heures du soir.

Emile Planoy, 25 ans, né à Houplin, garçon boulanger rue du Nouveau-Siècle, demeurant rue de la Bénédictine, 43.

Vers 8 heures 1/4 du soir, un individu est tombé malade sur le marché du théâtre; il était 8 prix de quelques minutes de marche. L'agent Pauchet l'a conduit à la maison de Leclercq et M. le docteur Laurent appelé, ayant constaté qu'il présentait les symptômes de typhus a fait transporter à la Charité en voiture d'ambulance.

Total des malades soignés à la Charité : dix-huit hommes et deux femmes.

Chronique Locale

ROUBAIX

La réception du Choral Nadaud et de l'Union des Trompettes.

La grande succès obtenus par le Choral Nadaud à Dunkerque et l'Union des Trompettes du Cateau s'étaient provoqué hier une véritable fête parmi la population ouvrière, qui a fait aux vainqueurs une réception triomphale.

Le Choral Nadaud a principalement été l'objet d'ovations enthousiastes.

D'un autre côté les admirateurs de l'Union des Trompettes étaient nombreux.

L'administration municipale, elle-même n'est pas restée en arr ère.

Elle a brillamment décoré de drapeaux, tricolores la façade de la mairie, même les fenêtres de côté ce qui ne se faisait pas auparavant sous les autres administrations.

A propos du Choral Nadaud, nous avons reçu les vers suivants que nous insérons avec plaisir :

AU CHORAL NADAUD

De l'illustre Nadaud, honneur la mémoire
Par un travail constant et des chansons bien chantés
L'intrépide orphéon rappelle encore sa gloire
En cueillant des lauriers justement mérités.
Mieux que vous conduite brawerez au succès.
Pour-ils s'exercer ? Non ! Ces v illants artistes
Soutiendront dignement la renom de Roubaix.

Un Vieil Orphéoniste.

Dès sept heures la foule s'est de plus en plus nombreuse rue de la Gare et notamment aux abords de la station.

Sur le quai la Grande-Harmonie, attend le train qui doit amener les vainqueurs.

Enfin à 7 h. 1/2. Au cris de « Vive Roubaix retentissant, ce sont les vainqueurs qui descendent.

La Grande-Harmonie exécute la *Marseillaise* au lieu des cris de joie. Sur la place de la Gare c'est à qui offrira des couronnes ou des fleurs aux membres des deux sociétés.

Néanmoins se forme le cortège qui vers huit heures s'ébranle dans l'ordre suivant:

La fanfare de cavalerie ; les Mélomanes du Nord ; la fanfare de Beaurepaire ; la fanfare Delattre, fanfare de Roubaix ; les Mélomanes ; la Concilia, la Concordia, l'Alliance chorale; la Grande fanfare, la Société chorale l'Avenir, La Jeune ouvrière, la Société de gymnastique, la Roubaisienne, la Grande Harmonie, l'Union des trompettes et les membres du Choral Nadaud, *ces deux dernières sociétés* sont littéralement couvertes de fleurs.

A huit heures dix minutes, le cortège défile devant la Mairie, chaque société instrumentale exécute la *Marseillaise*.

A la Mairie

Les membres de l'Union des Trompettes et du Choral Nadaud pénétrent dans la salle des adjudications où se trouvent déjà MM. Henri Carrette, maire, Branquart, Trannoy et Coutelier, adjoints et un grand nombre de conseillers municipaux.

Le drapeau du Choral Nadaud portant la bannière, est remis au président de place près de l'administration.

Le discours du maire

M. Henri Carrette prend le premier la parole, pour féliciter, au nom de l'administration tout entière, le Choral Nadaud et l'Union des Trompettes de leurs succès obtenus à Dunkerque et au Cateau.

Il félicite notamment M. Minssart, directeur du Choral Nadaud.

L'administration municipale, dit-il, quoi-qu'on en dise, n'est pas ennemie des arts ; elle est toute disposée à faire tous les sacrifices nécessaires au bon renom de la Ville.

Quant à l'Union des Trompettes je la félicite du grand succès qu'elle a obtenu au Cateau.

Je bois aux succès Roubaisiens.

M. Minssart s'écrie : M. le maire, je vous remercie de vos bonnes paroles.

M. Bury, président du Choral Nadaud, prend la parole et remercie M. le Maire de l'accueil chaleureux fait au Choral Nadaud.

Je vous remercie, dit il, du concours et de l'appui moral que vous nous accordez.

Aussi, n'avons-nous pas fait il à notre tâche.

Merci et vive M. le maire ! Vive la municipalité !

Les cris de vive M. le Maire sont poussés et répétés par toute l'assistance.

M. Minssart propose de chanter un chaleureux rivat ce qui est immédiatement accepté par toute.

M. Roussel président de l'Union des Trompettes remercie M. le Maire et la municipalité de la chaleureuse *réception qui leur a* été faite. Il remercie les nombreux succès obtenus au Cateau, à M. M. Jacquemain, chef et aux deux solistes de la société.

UN INCIDENT

Une déclaration importante du maire

Ici une incident inattendu se produit et cause une certaine émotion dans l'assistance.

M. le Maire, Henr. Carette reprend la parole à peu près en ces termes :

« Je remercie M. le Président de l'Union des Trompettes et à propos des incidents que se sont produits avant hier, je tiens à dire que nous avons des ouvriers Français et que nous resterons toujours Français ; mais nous sommes d'abord humanitaires et nous ne voyons que des hommes, des frères, mais nous, nous n'oublions pas que nous sommes en France, et que nous devons mettre la main dans la main de ceux qui travaillent.

A propos de la petite manifestation de Dimanche provoqué par Henr Deschamps je tiens à déclarer qu'on ne répond pas à un fou, Et ce moment M. Delcourt vice-président du choral Nadaud, s'écrie : « M. Deschamps est absent, on n'adresse pas un absent. »

M. le Maire répond que s'il était là, il lui parlerait de la même façon. Mais M. Deschamps est venu l'insulter en face : mais encore une fois, il ne veut pas répondre à des fous.

L'incident se clos, mais un froid se produit dans l'assistance.

Quelques personnes félicitent le maire de sa déclaration.

La foule se retire peu à peu et les deux sociétés se rendent à leurs locaux respectifs où une nouvelle réception leur est faite.

La soirée a été très animée.

Succès roubaisien. — Nous apprenons avec plaisir le succès que vient de remporter au Se concours ouvert entre toutes les écoles de dessin, d'art industriel et d'art décoratif de Rome, l'Ecole Nationale de Arts Industriels de Roubaix.

Un de nos compatriotes, M. Doutreligne, un jeune homme plein d'avenir, a obtenu le premier prix, soit 500 fr. et M. Lou, qui ne manque pas de talent, une mention.

Ce double succès est d'autant plus brillant qu'il s'étendait à toute la France et que le nombre des concurrents était considérable.

Nous félicitons vivement M. Verlain, l'intelligent et sympathique directeur de l'école des arts industriels et Déminent professeur qui a préparé ces jeunes gens.

Un homme pendu. — Le sommé Alphonse Hamelinck, mouleur, qui pénétrait hier vers 7 heures du matin dans la chambre qu'occupe Léopold Vandewynckel au 1er étage du numéro 121 de la rue de l'Ouest, trouva ce dernier pendu au pied de son lit. Il coupa immédiatement la corde et fit prévenir le docteur Montaigne qui arriva aussitôt. Il ne put que constater le décès.

Vandewynckel âgé de 24 ans, vivait de la bienfaisance de la femme avec qui il vivait l'avait quitté depuis dimanche dernier.

Il paraît que c'est le cause de la triste détermination qu'il a prise.

Buvette interlope. — La police de sûreté a arrêté inopinément, ce matin, sur la plaisante d'une buvette de la rue de Vaucanson. Ces personnes qui se nomment Léontine Verhaegue et Marie Dutilly sont âgées de 20 et 26 ans.

Elles ont essayé de corrompre les agents qui étaient venus pour les arrêter, en leur offrant 5 francs à chacun d'eux.

Inutile de dire que les agents n'ont pas accepté leur offre.

Acte de probité. — Lundi, une jeune fille de 14 ans, Hermance Coudes, demeurant rue de la Blanche Porte à Tourcoing, rapportait au commissaire du 5e arrondissement une montre en or qu'elle avait trouvée près des Halles.

Cette montre a été réclamée hier par une dame qui a laissé une récompense pour la jeune fille.

Accident. — Un ouvrier Félix Boquillon, qui travaille chez M. Léon Allart, place Nadaud s'est fracturé la jambe gauche en tombant d'une échelle.

Il a été admis à l'hôpital après un premier pansement reçu à la fabrique même.

Adjudication. — Une adjudication pour la mise en bonne et viabilité de la rue Alma, a eu lieu hier à la mairie.

Le devis s'élevait à la somme de 11.000 fr., y compris celle de 583 fr. 32 pour dépenses imprévues.

Cautionnement 1a verser 500 — Voici les résultats : M. Antoine Labbe, entrepreneur à Lille 1er soumissionnaire à 9 0/0. — M. Léon Honoré, entrepreneur à Roubaix, 4 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 4 0/0.

Un homme peu galant. — Une demoiselle Cornille Degrave s'est plainte lundi vers dix heures du soir d'avoir reçu un coup de poing d'un nommé Henri P.

Laisse à cette partie.

Un coup de poing. — Rue de l'Alouette, vers une heure du matin, un nommé Bonnet, demeurant, s'est plaint à l'agent Kinte qu'un nommé Beni M..., employé dans de l'industrie, lui avait porté un coup de poing parce qu'il avait eu le tort de courtiser sa femme.

Procès-verbal a été dressé à la charge de Paul M...

Les ivrognes du lundi. — Après la plus torrentielle de dimanche, la chaleur de la journée de lundi a fortement attiré grand nombre de personnes, aussi beaucoup de pochards ont été conduits au dépôt.

Rue de Lannoy, vers une heure et demie après-midi un ouvrier Français D..., demeurant rue Vauban, s'amusait à briser les planches d'une palissade clôturant un terrain de M. Tiers ; il a été conduit au dépôt.

Plus tard vers sept heures, un autre ivrogne Alfred D..., entretenant, lundi dernier le public de police de la place Ste-Elisabeth et gesticulait en prononçant des discours contre la police.

Un agent lui avait vainement de mettre fin à ses ébats ; il avait l'intention de la mettre en violon si il ne demandait pas miséricorde.

Satisfaction lui a été aussitôt donnée.

TOURCOING

Les suites d'une rixe dans un atelier. — *Grave accident.* — Hier vers 8 heures et demie du matin, M. J.-B. Vandekerkhove 36 ans, lisseur au peignage Binet, rue Neuve-de-Roubaix, était à cette de la laveuse quand un ouvrier mécanicien de l'établissement le nommé Honoré Louis Fleuryck 47 ans, lui rapporta certains propos soi disant tenus sur son compte. Il demanda notamment à Vandekerkhove s'il était vrai qu'il avait dit avoir payé une certaine somme pour lui. L'intéressé le répondit pas.

Fleuryck le prit alors par un bras tandis que de l'autre il lui porta trois coups de poing. Vandekerkhove tomba sur les marches de l'atelier qui sépare les laveuses. Instinctivement il fit pour se relever, en portant la main gauche sur les engrenages de son métier. La main fut pr se entre le pignon de commande et la grande roue dentée. Les deux derniers doigts furent complètement broyés. Le reste de la main dont la face dorsale fut elle-même enjamée fortement.

Aux cris de douleur poussés, des ouvriers accoururent, le relevèrent et le transportèrent dans une pièce de l'usine pendant que l'auteur de l'accident retournait à son travail à une quantaine de mètres de là.

On prévint M. le docteur Delattre, de Roubaix, qui vint donner aux soins au blessé et procéda à l'amputation des deux doigts qui ne tenaient plus qu'à peine par quelques lambeaux d'épiderme. L'incapacité de travail durera 2 à 3 mois.

M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement informé de cette grave affaire se rendit au peignage Binet pour y faire une enquête. Fleuryck a été mis en état d'arrestation. L'inculpé qui habite Wasquehal est marié et père de cinq enfants. M. Vandekerkove, lui est veuf et père d'une fillette de 9 ans. Il habitait la rue du Midi, à l'estaminet du « Chat qui Fume. »

Caisse d'épargne de Tourcoing. — Une erreur typographique a rendu incompréhensible le dernier alinéa de l'arrêt du Conseil d'Etat, sur les Caisses d'Epargne concurrentes dans une même commune, que nous avons publié dans notre numéro de samedi.

En conséquence nous restitons comme suit :

Le Conseil d'Etat est d'avis :

Que l'existence d'une succursale de Caisse d'épargne ordinaire dans une commune fait obstacle à la création d'une deuxième succursale relevant d'une autre Caisse.

Un pendu rue de Croix-Rouge. — Un vieillard de 68 ans, M. Henri Delcourt, ex-Collecteur, s'est suicidé lundi par strangulation. M. S. qui était un travailleur modèle, brillant, mais aux allures étaient comme de pole 40 ans chez M. Chantry, tapissier, rue Nationale.

Il y a environ trois mois, il travaillait pour le compte de son patron chez M. Roubaix, rue Nationale, lorsqu'il fit une chute dans un escalier et se blessa à la tête.

Depuis cette époque il assista même à un enterrement. Il rentra à son domicile vers une heure et une voisine Mme Dervaux remarqua qu'il avait un air étrange. Depuis ce moment on ne le revit plus. Le soir Mme S... rentrait.

Elle appela en vain son père. Alors un triste pressentiment lui vint à l'esprit. Après avoir visité toutes les pièces de la maison, elle monta au grenier et là, aperçut son malheureux père pendu au poutrage.

On coupa la corde, mais la mort remontait déjà à plus sure heures ainsi que l'a constaté le docteur Dumesnil.

Pour exécuter son funeste projet et exécution, le malheureux vieillard s'était servi d'une échelle double de 2 m. 50 de hauteur qu'il avait soigneusement placée à la pied.

Le suicide est attribué à un accès de fièvre chaude, suite de l'accident dont il est parlé plus haut.

M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement a ouvert une enquête.

Une intéressante statistique. — Productions sinistres argentine. — Nous donnons comme suit, d'après *El Daria*, de Buenos Ayres, le produit des ventes des semences de céréales faites par les diverses maisons commerciales d'ensemencement de la récolte pendant la campagne 1892-93 jusqu'au 15 mars dernier :

Paul Dupin, balles 82,000 — Wenes et Cie, 21,700 — Bagnier Ber et Cie, 18,200 — Wetjen et Sellier, 15,700 — Th. Bretet et Cie, 14,500 — Barry Cailler, 13,000 — Bagnignes et Cie, 11,000 — Stadel et Cie,